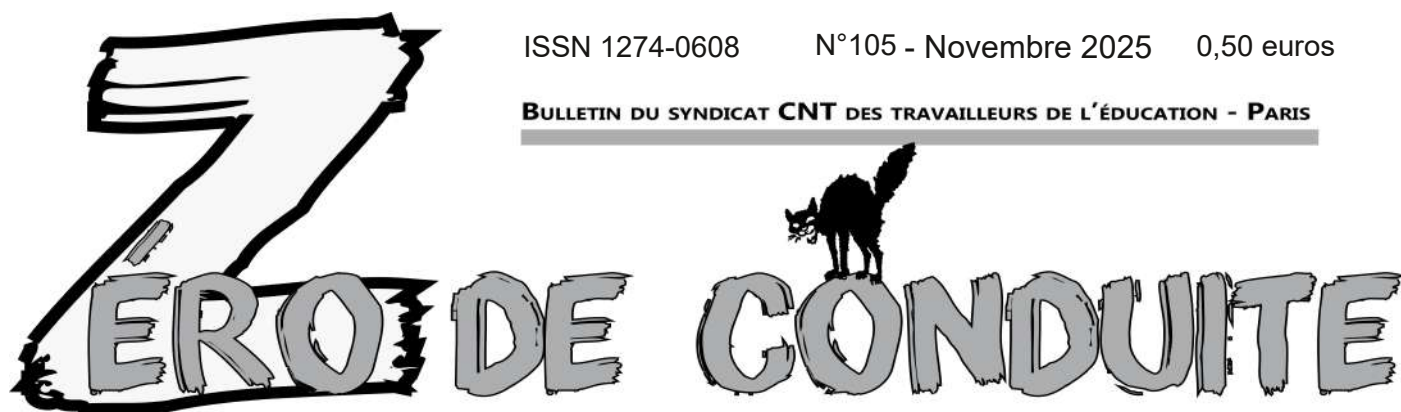




En grève contre l'austérité !

L'annonce du Premier ministre concernant la réforme des retraites, adoptée par 49.3 en 2023, peut apparaître comme une bonne nouvelle. Cette annonce n'aurait jamais eu lieu si le mouvement syndical, les travailleuses et les travailleurs en lutte avaient abandonné leurs revendications sur le sujet. Néanmoins, suspension ne signifie pas abrogation.

La réforme pourrait revoir le jour après les élections présidentielles, il faudrait de nouveau atteindre 64 ans pour partir à la retraite avec 172 trimestres cotisés pour toucher le taux plein. Quoiqu'il arrive, il faudra cotiser un plus grand nombre de trimestres tant que la loi Touraine, adoptée en 2016 sous la présidence de François Hollande, n'est pas également supprimée. Nous réclamons donc l'abrogation des réformes de nos retraites.

Cette possible suspension n'est pas sans contrepartie. La proposition de budget 2026, c'est toujours l'austérité : baisses des financements des services publics et des remboursements de nos arrêts maladie, gel des salaires, des pensions, des prestations sociales... Seul cadeau au mouvement social : une toute petite taxe sur les richesses de la bourgeoisie !



Ce début d'année scolaire a été marqué par une forte mobilisation pour réclamer la justice sociale. Dans les écoles, collèges et lycées, nous demandons plus de postes face aux suppressions de classes et d'heures d'enseignement. Et s'il y a une baisse démographique, tant mieux, cela permettra l'ouverture des postes de remplacement ou de spécialisation et la diminution des effectifs par classes. Dans le premier degré, à Paris, et dans les communes où cette organisation du travail existe, nous pourrions revendiquer la fin de l'école le mercredi.

Le nombre est notre seule force. Toutes et tous ensemble

réclamons une baisse du temps de travail, l'âge de départ à la retraite à 60 ans maximum, le financement des services publics hospitaliers, socio-éducatifs, culturels, l'augmentation des salaires...

La CNT-STE appelle à la grève pour garder nos postes (DHG et classes) et en ajouter, pour tout le personnel.

Dans Paris, nous appelons les écoles à se mettre en grève pour mettre fin au mercredi en classe.

Hommage à Caroline Greandjean

Déclaration intersyndicale en ouverture du CSA de mardi 16 septembre

Le 1er septembre, toute la communauté enseignante a ressenti une immense tristesse et une très forte colère à la découverte du suicide de notre collègue Caroline Grandjean, victime depuis plusieurs années de harcèlement, d'injures et de menaces à caractère lesbophobe, sur son lieu de travail.

Cette tragédie nous rappelle à quel

point la haine et les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ peuvent faire des ravages au cœur de notre société et au sein de notre École. En 2025, l'homophobie tue et c'est insupportable.

Nos organisations syndicales parisiennes, FSU, FNEC-FP-FO, SE-UNSA, SUD Éducation, CGT Éduc'Action, SGEN-CFDT, CNT-

STE, expriment leur profond soutien aux proches et aux collègues de Caroline Grandjean.

Elles exigent que la lumière soit faite, au sein de notre institution, sur ce qui a abouti à un tel geste et sur les responsabilités de notre employeur dans la protection de notre collègue, face à ces agressions répétées dans le cadre de ses fonctions.



« Ouvre ton sac d'abord ! »

C'était en mars 2025. Elisabeth Borne et le très réactionnaire Bruno Retailleau annonçaient leur brillante idée de fouiller les sacs des adolescent·e·s avant d'entrer en cours.

Depuis, policières, policiers et gendarmes peuvent, sur courrier du procureur de la République, procéder à des fouilles de sacs à l'entrée des collèges et lycées. Mais tout de même, une société régie par la violence du capitalisme, et dont le maître mot est « concurrence », ne peut s'étonner et se plaindre des effets qu'elle produit. Ces fouilles et cette présence policière empêchent-elles vraiment la violence ?

Des élèves entrent armé·e·s dans leur établissement scolaire, c'est un fait. Lorsqu'on leur donne la parole, beaucoup affirment ne pas se sentir en sécurité sur leur lieu d'études. Moqueries, harcèlement, racket, violence physique... tout cela existe, c'est indéniable. Mais depuis quelques années les cas de mal-être et de détresse psychologique chez les adolescentes et les adolescents ont explosés. Santé publique France avait réalisé une enquête en avril 2024 : 14% des collégien·ne·s interrogé·e·s et 15% des lycéen·ne·s présentaient un risque important de dépression.

Des moyens dans l'éducation, pas dans les portes

Pour un total de 12 millions d'élèves et d'étudiant·e·s, la France compte seulement 7 700 infirmier·e·s scolaires, 3 000 assistantes et assistants sociaux et 900 médecins scolaires. Il en va de même pour les psychologues de l'Education nationale (psy EN) : en moyenne, 1 500 élèves se partagent 1 psy EN. Face au manque de profs (2 500 en cette rentrée scolaire) et de personnel médical dans les établissements pour prendre soin d'élèves qui vont mal, le gouvernement propose l'idée lumineuse de fouiller les sacs. Alors certes des couteaux ont été saisis au cours de ces opérations de police. Et après ? Les élèves vont-ils ou elles mieux ?

« Fouille ! C'est bon pour la com' »

À la toute fin mars 2025 devant un collège du Val d'Oise, les élèves ne comprennent pas pourquoi il y a la police devant l'établissement. Les plus jeunes s'inquiètent, n'osent pas s'approcher du collège, certains grands font demi-tour, préférant ne pas être fouillés. Et voilà la CPE qui crie sur les élèves pour qu'elles et eux aillent vers l'entrée du collège,

direct vers la fouille et en rang s'il vous plaît ! Résultat l'opération tant annoncée aura surtout réussi à faire perdre du temps à tout le monde. Le personnel enseignant, entrant par l'arrière de l'établissement ne voit pas les flics et ne comprend donc pas pourquoi ses élèves arrivent au compte-goutte. En moyenne ce jour-là, les cours avaient fini par commencer avec



Fouille aléatoire

20 minutes de retard.

Mais en plus ce jour-là, certains élèves vont connaître le délit de faciès. Pour trois garçons de 3^{ème} qui n'avaient, semble-t-il, pas la bonne tronche, ce n'était pas qu'un contrôle visuel des sacs. Il leur est demandé aussi de vider leurs poches. Il fallait voir leur tête quand ils se sont rendu compte qu'aux autres on ne leur avait demandé que d'ouvrir le sac. Vous avez dit « sentiment d'injustice » ? En juin, ces fouilles ont-elles empêché un collégien d'assassiner Mélanie G., une collègue AED qui se trouvait là à encadrer les élèves qui attendaient de présenter leurs sacs ?

Jusqu'où va aller Big Brother ?

Mercredi 3 septembre à Martigues (13), un enseignant de lycée a agressé son collègue au couteau en salle des profs. Le professeur blessé au cou est, semble-t-il, hors de danger et tant mieux. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. L'agresseur, apparemment en rupture de soins, a, lui, été interné.

Suite de l'article en page 3



Va-t-on désormais aussi fouiller les entrées de parkings du personnel enseignant pour voir s'il n'y aurait pas des couteaux ?

De l'argent pour l'école ! Pas de flics devant les établissements !

Nous ne voulons pas enseigner dans des casernes.

Qu'on en finisse avec le capitalisme et la violence du système néo-libéral.

Assez d'injonctions ! Assez de pression ! Pour les élèves comme pour les professionnelles de l'Éducation.

Ou bien les ministres de l'Éducation et de l'Intérieur vont enfin comprendre que les élèves et les équipes éducatives ont besoin avant tout de personnel médico-social en nombre, ainsi que d'une ambiance de travail et d'études sereine.

Arrêt maladie : le gouvernement, comme un malade, s'en prend à nous !

Au lieu de regarder du côté des profits des entreprises, notamment pharmaceutiques (plusieurs dizaines de milliards d'euros par an), le gouvernement s'en prend à la santé des travailleuses et des travailleurs pour faire des économies.

Depuis mars 2025, nous avons subi des pertes de revenu en cas de maladie que nous soyons sous statut de fonctionnaire ou de contractuel.

Pour les fonctionnaires, la journée de carence reste applicable pour tout arrêt maladie. Depuis le 1^{er} mars 2025, **l'indemnisation des arrêts maladie passe de 100 % à 90 %** pour les trois premiers mois de l'arrêt maladie. L'indemnisation est de 50 % pour les neuf mois suivants de l'arrêt.

Pour les contractuel·les, toujours plus nombreuses et nombreux dans la fonction publique, c'est comme pour les salarié·es du privé : le délai de carence reste de 3 jours. Les indemnités ne sont versées qu'à partir du quatrième jour !

En général, depuis le 1^{er} avril, les indemnités journalières qui couvraient 50 % du salaire brut jusqu'à un plafond de 1,8 fois le SMIC auparavant est passé à 1,4 fois le SMIC. **Cette baisse modifie sensiblement le montant maximal perçu chaque jour**, qui passe de 53,31 à 41,47 euros bruts. Ce nouveau plafond ne s'applique qu'aux arrêts maladie classiques. Les arrêts liés à un accident du travail ou à une maladie professionnelle sont indemnisés selon d'autres modalités.

Ces mesures auront pour conséquence l'augmentation du prix des mutuelles qui devront prendre en charge la différence pour les salarié·es ayant des contrats de type « privé » et une perte de revenus pour les salarié·es les plus précaires (intérimaires, saisonniers...).

Est-ce qu'avec des mesures comme cela, les

salarié·es seront moins malades ? Certainement pas ! Par contre, ils et elles risquent de venir travailler malades et ainsi encore plus dégrader leur santé.

En plus des salaires qui stagnent à cause du gel du point d'indice depuis vingt ans (à quelques exceptions près) pour les fonctionnaires, Bayrou a diminué les revenus des collègues malades.



Autopsie du trou de la Sécu

La CNT réclame l'annulation des jours de carence dans le public et dans le privé et le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Parce que la dégradation de nos conditions de travail a un impact sur notre santé physique et morale avec notamment la perte de sens de nos métiers, la CNT se bat

contre les licenciements, pour les recrutements massifs, avec des statuts non précaires, de chômeuses et de chômeurs, pour la baisse du temps de travail et de l'âge de départ à la retraite.

Parce que les caisses de la Sécurité sociale sont alimentées par nos cotisations sociales à partir de nos salaires, la CNT se bat **pour l'augmentation des salaires et notamment pour l'indexation des salaires sur l'inflation** (comme c'était le cas dans la fonction publique jusqu'en 1983).

Notre santé ne doit pas être prise en charge par des entreprises privées qui ne cherchent qu'à faire de l'argent sur nous.

Vive la Sécurité sociale !

Familles à la rue : moyens d'agir

Alors que l'Unicef et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) publient cet été la septième édition de leur baromètre sur le nombre d'enfants à la rue en France, on découvre que le nombre d'enfants de moins de 18 ans sans hébergement a augmenté de 6 % par rapport à 2024 et de 30% depuis 2022.

Dans un tiers des situations, on trouve des mères seules avec leurs enfants. Attention, ce rapport ne prend pas en compte les nombreuses personnes qui ne parviennent pas à joindre le 115, ainsi que les mineur-es non accompagnés-es sans abri et les familles vivant en squat ou en bidonville. En août, près de 200 personnes, dont la moitié d'enfants, sont évacuées après avoir campé devant l'Hôtel de ville à Paris, pour demander un hébergement d'urgence. Aussi, le personnel enseignant se trouve confronté à un nombre croissant d'élèves à la rue.

Pour aider ces familles, voici une liste non-exhaustive d'outils et de contacts :

Le réseau d'aide et soutien :

- le collectif Jamais sans toit : <https://www.jamaissans toit.org/>
- RESF (Réseau éducation sans frontières) : <https://reseau-resf.fr/>
- RUSF (Réseau université sans frontières) : <https://rusf.org/>
- association Utopia 56 : <https://utopia56.org/>

En premier lieu, il est recommandé d'envoyer un courrier d'équipe pour informer de la situation et d'exiger une mise à l'abri et un relogement, en rappelant que cette protection est garantie par la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Les parents élus peuvent envoyer le même courriel aux mêmes destinataires.

Destinataires du courrier :

- élu-es de la mairie d'arrondissement (le ou la maire, l'adjoint-e au maire en charge des affaires scolaires et de la réussite éducative, les adjoint-es au maire en charge des solidarités, des affaires sociales, du Plan Climat, des familles et de la parentalité) ;
- Mission d'urgence sociale de la ville de Paris (mus@paris.fr) ;

- élues de la ville de Paris : Dominique Versini (chargée de l'enfance) et Léa Filoche (précarité) ;
- la ou le député-e de circonscription ;
- l'Intersyndicale parisienne du 1^{er} ou du 2nd degré.

Outils pour orienter la famille :

- <https://watizat.org/guides-paris/>
- <https://soliguide.fr/fr>



Des logements, il y en a

Plus le nombre de gens mobilisés est important, mieux c'est, mais tout se met en place avec l'accord et en lien avec la famille, en jonglant avec la discrétion sur les données personnelles, afin d'éviter de la stigmatiser. On peut aussi organiser des rassemblements devant l'école, y accrocher des banderoles, faire des pétitions,

mobiliser la solidarité du quartier...

En fonction de la situation administrative de la famille, on peut ou pas faire suivre le courrier à la préfecture et la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement).

En effet, c'est à l'État, qu'il incombe de reloger et de s'assurer que les familles ne soient pas à la rue. Si cet accroissement du nombre de familles à la rue se comprend d'une part, par la crise du logement et la hausse des expulsions locatives, facilitées depuis la loi Kasbarian votée en 2023 (cette loi vise à enrayer l'occupation illicite de logements). Elle est aussi, d'autre part, accentuée par la loi anti-immigration. Celle-ci a pour conséquence la dégradation grandissante de l'accès au titre de séjour.

Aussi, afin de pouvoir augmenter le nombre de places d'hébergement, il est nécessaire de l'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2026 et ainsi permettre la création d'au moins 10 000 places supplémentaires et d'exiger l'abrogation des lois sus-citées. La réquisition des logements vides serait aussi une piste à envisager.



CLASSES EN LUTTE
Bulletin mensuel gratuit de la CNT éducation.
Pour recevoir Classes en lutte gratuitement tous les mois par e-mail, écrivez à l'adresse : classesenlutte@cnt-f.org



LA MAUVAISE HERBE
Revue de la fédération des travailleurs et travailleuses de l'éducation de la CNT.
N°11 : Militarisation de l'école
Toutes les infos sur le site : <https://fte.cnt-f.org/>

Zéro de conduite
37 bis rue des Trois Bornes
75020 Paris
www.cnt-f.org/fte
mail : educ.rp@cnt-f.org
06 08 80 78 86

